

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE EN DATE DU 19 OCTOBRE 2023

Roger DIDIER, MAIRE de la Ville de GAP,

Fermeture du Parc de la Pépinière, du Parc du Domaine de Charance et du Parc Galleron

- **CONSIDERANT** le risque avéré de chute d'arbre dans le Parc de la Pépinière, dans le Parc du Domaine de Charance et dans le Parc Galleron,
- **VU** l'article 11 du règlement du Parc de la Pépinière,
- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales.

ARRETE :

Article 1 : Le Parc de la Pépinière est fermé à l'accès du public à compter du jeudi 19 octobre 2023, 22 heures, et la journée de vendredi 20 octobre jusqu'à minuit.

Article 2 : Le Parc du Domaine de Charance n'est pas accessible au public à compter du jeudi 19 octobre 2023, 22 heures, et la journée de vendredi 20 octobre jusqu'à minuit.

Article 3 : Le Parc Galleron n'est pas accessible au public à compter du jeudi 19 octobre 2023, 22 heures, et la journée de vendredi 20 octobre jusqu'à minuit Il est rappelé aux usagers qu'en cette période de restriction d'accès au Parc leur responsabilité pourra être engagée en cas de survenance d'un dommage aux biens ou aux personnes.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique et à M. le Directeur Général des Services.



FAIT et ARRÊTÉ en MAIRIE, à GAP, le 19 OCTOBRE 2023

Le Maire

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 19 OCT 2023
Publié ou notifié le : 19 OCT 2023

Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	A2023_10_520
Objet :	Fermeture du Parc de la Pépinière, du Parc du Domaine de Charance et du Parc Galleron à compter du jeudi 19 octobre 2023 à 22 heures et la journée du vendredi 20 octobre 2023 jusqu'à minuit
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-10-19 00:00:00+02
Mature de l'acte :	Actes réglementaires
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique :	005-210500617-20231019-A2023_10_520-AR
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20231019-A2023_10_520-AR-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Acte réglementaire) Nom original : D_13326.pdf Nom métier : 99_AR-005-210500617-20231019-A2023_10_520-AR-1-1_1.pdf	application/pdf	51.4 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	19 octobre 2023 à 13h39min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	19 octobre 2023 à 13h39min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	19 octobre 2023 à 13h39min59s	Transmis au MI
Acquiescement reçu	19 octobre 2023 à 13h45min09s	Reçu par le MI le 2023-10-19